

L'écho du Rion



Saint Julien du Verdon

Bulletin municipal

n° 32 décembre 2017

Le mot du Maire

Chères St Juliennaises,
Chers St Juliennais,

Dans le respect de l'engagement d'informations que j'ai pris auprès de vous, je profite de la parution du bulletin municipal de décembre pour vous communiquer dans le détail nos réalisations pour l'année écoulée et vous faire part de nos ambitions pour 2018 dans le droit fil de nos promesses et de vos attentes.

La première de nos ambitions est de vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année où santé et bonheur puissent se conjuguer au mieux.

2017 a vu la réalisation totale de la place de la Mairie.

2017, c'est aussi la mise en place d'un revêtement sécuritaire à proximité des logements communaux, chemin d'accès au verger villa-geois.

Mais 2017 c'est aussi la remise en forme des allées du cimetière et son entretien, la mise en place d'une signalétique personnalisée dans la baie du Touron. Au final ce sont plus de 140 000 euros qui ont été investis.

2018, grâce à la confiance de nos partenaires, verra la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle polyvalente et de l'accès à la plage communale ; l'installation de nouveaux points lumineux au lotissement les pins, avec la mise en sécurité des armoires d'éclairage public sur toute la commune.

Il sera également envisagé la réalisation

de l'ultime tranche de revêtement au village (rue haute et rue basse) ou la mise en place d'un enrobé au lotissement les pins, et enfin, l'acquisition foncière d'une parcelle de terre où naît la source de Font Freye dans le massif forestier de Crémon, la mise en forme et l'organisation du stationnement des véhicules au droit du terrain communal dit « Hangar d'Hélène ».

Comme vous le savez le projet de réalisation d'une nouvelle salle multiactivités est promis, de par la faible participation financière de l'Etat. Nous aurions pu par un recours à l'emprunt le maintenir, ce qui aurait réglé les problèmes d'accessibilité, et de conformité et aurait démontré de façon significative notre envie d'exister dans ce vaste territoire, mais ce qui d'un autre côté aurait créé un endettement lourd et long. C'est pour cela qu'il a été évoqué en conseil municipal de ne pas y donner de suite et remettre au goût du jour la réhabilitation de la maison Groulet. Projet plus réaliste et répondant à un objectif tout autant important qui est de maintenir une population significative au village et entretenir le centre ancien. 2018 sera l'année où maître d'œuvre et financeurs seront sollicités.

2018 devrait connaître un véritable boule-

versement au niveau des compétences communales transférées à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, les effets de la loi NOTRe continuent d'être dévastateurs, après avoir perdu un ensemble de compétences dites « obligatoires », c'est au tour des compétences « optionnelles » d'être choisies et transférées. Ne lâchons rien de ce qui pourrait compromettre notre existence, et restons **acteurs actifs** de cette profonde transformation, qui, à terme, devrait modifier les structures fondamentales de l'ensemble des communes françaises.

« Un rouleau compresseur », c'est en ces termes que je qualifie ce qui nous arrive.

Amis St Juliennais, gardez le cap et croyez en la détermination de votre conseil municipal, je vous donne rendez-vous le 6 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux où nous accueillerons plusieurs nouvelles familles récemment installées sur notre commune auxquelles je souhaite la bienvenue.

M. le Maire et
Conseiller Départemental.



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Extrait des comptes rendus du conseil municipal	3
Hommage à Gilbert Sauvan	5
La chapelle Notre-Dame foudroyée	6
Travaux d'automne au cimetière	6
Les premières prunes « partigones »	7
Activités nautiques saison 2017	7
Le feu d'artifice roi de St Roch	8
Association St Ju' Festivités	8
Le club motonautique du lac de Castillon	9
Le club nautique de Castillon	9
Halloween	9
Les 20 ans du Parc Naturel Régional du Verdon	10
État civil	10
Cette année, un mariage à St Julien	10
Les mutineries de 1917	11
La cérémonie du 11 novembre 2017	11
Les origines du Père Noël	12
Recette : pompe de Noël	12

Extrait des comptes rendus du conseil municipal

Séance du 16 juin 2017

Stationnement des véhicules place des Moulières

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les problèmes de stationnement des véhicules sur la place des Moulières. Il leur demande de réfléchir et d'exposer des solutions afin de réguler le stationnement à cet endroit.

Il a été constaté que plusieurs riverains possédaient plusieurs voitures ce qui entraînait un encombrement et donc des difficultés de circulation pour les services de secours en cas de besoin. Monsieur le Maire propose de réunir les riverains, en présence de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers, afin de leur expliquer la proposition du conseil municipal et de leur préciser qu'il n'est pas possible d'attribuer nominativement une place. Cette réunion aura pour objectif de les sensibiliser aux problèmes de sécurité, de la gêne occasionnée en raison des voitures mal stationnées notamment pour le passage des véhicules de secours et le déneigement des rues. Le conseil municipal demande au maire de préciser que si les riverains ne font pas preuve de bon sens le stationnement sera interdit.

Mise en place d'un règlement Eau et Assainissement

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lorsqu'il y a une fuite sur le réseau d'eau potable, il faut rechercher qui est responsable, la commune ou le propriétaire. La commune a en charge l'entretien du réseau principal jusqu'à la bouche à clé et le propriétaire de la bouche à clé jusqu'au robinet, tuyaux et tranchées compris. Il en est de même en ce qui concerne le réseau d'assainissement. Ce sont les plans des réseaux suite à la réalisation des schémas directeurs qui font foi. Monsieur le Maire propose de travailler sur un règlement et de le présenter lors d'un prochain conseil.

Transfert à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon de la compétence « aménagement numérique »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » de la compétence « aménagement numérique ».

Modification des statuts du SDE 04 : siège social

Le conseil municipal adopte la modification de l'article 1^{er} des statuts du SDE 04 à l'unanimité qui prévoit le changement du siège social du SDE 04 de « l'immeuble la Source- bâtiment 39 avenue du 8 mai 1945 à 04000 DIGNE LES BAINS » dans les nouveaux locaux dont le SDE est propriétaire au 5 rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE LES BAINS.

Questions diverses

- Renouvellement des conventions à la base nautique

Le conseil municipal, suite au désistement de M. Fabrice POIRIER de l'entreprise l'O sauvage, donne son accord de mise à disposition du local de type « algéco » à la société Alfa Mat à compter du 24 juin 2017 jusqu'au 30 septembre 2017 et fixe le montant de la redevance à 400,00 €. Il donne aussi son accord au Club Nautique de Castillon pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 mai 2018 et fixe le montant de la redevance à 50,00 €.

- Fête du pain

Monsieur le Maire tient à préciser que le pain acheté par la commune à l'occasion de la traditionnelle bénédiction du pain le jour de la Pentecôte a bien été distribué gracieusement à la population.

Séance du 7 septembre 2017

Approbation du zonage d'ensemble du PLUi

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a été convoqué pour une séance le 24 juin 2017 dont l'ordre du jour était, PLUi : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Or le quorum n'ayant pas été atteint, les membres présents n'ont pu délibérer.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Moyen Verdon, prescrite par délibération n°2015-08-18 en date du 16 décembre 2015, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon.

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y avait lieu d'organiser, en séance publique du Conseil municipal, un débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de PLUi du Moyen Verdon a été présenté au conseil municipal par le bureau d'étude CITTANOVA le samedi 24 juin 2017 à 18 heures.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, que la présentation effective du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet ont bien eu lieu le 24 juin 2017, et des observations émises par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la phase 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui consiste à préparer le futur zonage du PLU i et à attribuer un usage précis à un espace : espaces dédiés à l'habitation, au commerce, à l'agriculture...

Monsieur le Maire montre au conseil municipal le plan réalisé lors du schéma directeur de l'assainissement ainsi que la pré étude du PLU effectuée par un bureau d'étude avec l'aide du Parc Naturel Régional du Verdon qui a travaillé principalement sur l'aspect paysagé.

Considérant qu'il faut prendre en compte la capacité d'alimentation en eau de la commune, il propose au conseil municipal de positionner sur la carte les nouvelles constructions possibles. Il précise que le bureau d'étude préconise neuf maisons d'ici 30 ans. Il faut prendre aussi en considération la capacité de la station d'épuration soit 600 équivalents-habitants ainsi que l'augmentation actuelle de la population. Des résidences secondaires sont devenues résidences principales et sont occupées par des familles.

Le conseil municipal souhaite que la commune ne s'étende pas à outrance d'autant plus que des maisons dans le village peuvent être restaurées et ainsi augmenter d'environ 24 personnes la population.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des observations notées dans le cahier mis à disposition par la communauté de communes pour cet effet.

Monsieur le Maire propose de faire une proposition au bureau d'étude qui correspond aux préconisations dans le schéma directeur d'assainissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Sécurité du stationnement au Touron

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différentes observations recueillies pendant l'été auprès des conducteurs en difficulté pour stationner sur le terrain du hangar d'Hélène.

Afin de remédier à ce problème récurrent chaque été, il demande au conseil municipal de réfléchir et de faire des propositions. Il précise que le stationnement sera interdit dans le champ dit d'Hélène si aucun aménagement de sécurisation n'est réalisé.

Il en ressort deux possibilités :

- aménager l'ancienne aire de jeux après concertation avec les riverains
- diviser le terrain du hangar d'Hélène en deux parties, dont une sera aménagée en parking.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé que :

- L'opérateur Free va poser un coffret à proximité de l'arrêt de bus pour l'installation de la 4G.
- E.D.F., le Parc Naturel Régional du Verdon, la Préfecture et les maires concernés vont organiser à l'automne une réunion afin d'améliorer les lâchers d'eau dans le Verdon pour l'été prochain
- Lucien COLLOMP a adressé un courrier pour informer le conseil municipal de son départ à la retraite au premier semestre 2018.

Séance du 24 octobre 2017

Choix des compétences optionnelles à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Monsieur le Maire expose que les maires de la communauté de communes doivent se réunir pour une conférence afin de discuter sur le choix des compétences qui pourraient être transférées dans le cadre des compétences optionnelles de la communauté de communes.

Il demande au conseil municipal de faire des propositions afin qu'il puisse les transmettre lors de cette conférence.

Il précise que le choix est à minima de 3 compétences optionnelles parmi les 9 à exercer en 2018.

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire qu'elle peut confier en tout ou partie à un CIAS
- Création et gestion des maisons de services publics
- Eau jusqu'au 01/01/2020
- Assainissement jusqu'au 01/01/2020
- Politique de la ville (s'il y a un contrat de ville)

En l'absence de décision, la communauté deviendra compétente de droit pour l'exercice des 9 compétences optionnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose au Maire de suggérer les 3 compétences suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Action sociale d'intérêt communautaire qu'elle peut confier en tout ou partie à un CIAS
- Création et gestion des maisons de services publics.

CNIL : correspondant informatique et libertés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de désigner avant le 25 mai 2018 un correspondant informatique et libertés. Le CIL peut être un salarié ou une personne extérieure.

Classement dans le domaine public de la voie au lotissement les pins

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux parcelles de terrain forment la voirie du lotissement les Pins et qu'elles appartiennent à la succession BŒUF. Malgré les démarches de la commune et du notaire, Maître VASTINE, aucune demande de régularisation n'a abouti. Or, la commune assure depuis des années l'entretien de l'éclairage public et le déneigement. Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de transfert d'office, au profit de la commune, ces parcelles à usage de voie et à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert dans le domaine public communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Stationnement le Touron

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière séance a été retenu le projet d'aménagement de la zone de stationnement des véhicules sur le terrain du hangar « d'Hélène ». Le coût de ces travaux s'élèverait à 31 900,00 € H.T. Monsieur le Maire insiste sur le caractère indispensable de ces travaux de mise en sécurité de cette zone de stationnement.

Rapport sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif. Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif 2016.

Questions diverses

Captage de la source de Font Freye

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander à l'Office National des Forêts s'il serait possible d'échanger une parcelle de terrain afin que la commune devienne propriétaire de la parcelle où se trouve la source de Font Freye dans l'éventualité d'avoir besoin de la capter si les années de sécheresse devaient persister.

Le conseil municipal est informé que :

- Suite aux dégâts dus à la foudre lors de l'orage en septembre, des travaux importants devront être réalisés à la chapelle et à l'éclairage public.
- Les travaux au cimetière ont été réalisés : baisse du niveau du terrain, portail repeint. Des dalles seront prochainement posées. Une affiche sera posée sur les tombes qui s'affaissent afin de demander aux familles de les entretenir.
- Suite à plusieurs accidents sur la Route D955, les barrières de sécurité vont être aménagées.

Hommage à Gilbert Sauvan

Gilbert, que j'ai côtoyé pendant plus de 15 ans, a été pour moi un ami fidèle et un soutien indéfectible.

Au-delà de l'amitié qui nous lieait, il me communiquait cette envie de bien faire, d'aider les gens. Il accordait une grande attention pour notre commune comme pour son canton et le département qu'il présidait.

Il restera le symbole d'un homme de bon sens, tellement respectueux des autres, un homme de proximité, d'écoute, très attachant, avec un cœur énorme.

Aujourd'hui, ce n'est pas uniquement une page qui se tourne, mais un livre qui se referme que nous serons nombreux à relire intensément, à un moment ou à un autre.

Il mérite une place dans un monde d'amour et de paix.



Thierry COLLOMP

La chapelle Notre-Dame foudroyée



La foudre a frappé un des points culminants de la commune, le clocher de la chapelle Notre-Dame. Les dégâts sont considérables à l'extérieur comme à l'intérieur de l'édifice. Un vrai champ de bataille, murs, plafond, autel, bancs, fenêtre, prises électriques, etc ... Rien n'a été épargné. Une chance que la chapelle ne soit pas occupée au moment où cet incident s'est produit, cela aurait été dramatique. Bon nombre d'habitations ont été touchées par cet impact et ont eu des dommages, principalement sur la partie haute du village.



Travaux d'automne au cimetière

Un appel est lancé à cette occasion pour interpeller certaines familles afin que chacune d'entre elles entretiennent les tombes qui se dégradent au fil du temps. Il est donc demandé à chaque famille concernée de tout mettre en œuvre pour vérifier la conformité de leurs concessions et d'entretenir les tombes.

A défaut, un ossuaire pourrait être créé et ainsi des places seraient libérées.

Des travaux d'entretien au cimetière communal ont été réalisés, pour partie par l'entreprise LIAU-TAUD Olivier et le reste par le personnel technique de la commune (Lulu et Hervé).

Ces travaux ont consisté en un décaissement des allées, celles-ci étant plus hautes que le niveau des caveaux par l'ap-

port successif de graviers au fil des années. L'objectif était d'éviter que les eaux de pluie pénètrent dans les caveaux.

La porte d'entrée a été restaurée entièrement mettant en évidence sa ferronnerie. Une petite structure a également été aménagée à l'intérieur du cimetière où des arrosoirs sont mis à disposition.

Le cimetière, comme les églises sont des lieux qui doivent être entretenus, c'est du ressort des élus et du travail des employés techniques.

Le conseil municipal avait prévu ces travaux au budget et souhaitait qu'ils soient réalisés pour la Toussaint, jour de recueillement.

Les allées seront mises en herbe afin d'obtenir une parfaite harmonie dès que le temps le permettra.



Les premières prunes « partigone » au verger villageois

Notre région dispose d'un patrimoine naturel et architectural remarquable que beaucoup nous envie.

Mais il en est un moins bien connu et souvent ignoré du public, les fruits de terroirs oubliés.

C'est pour cette raison que notre commune, suite à la réalisation d'un **vergers villageois**, dans le cadre d'une convention entre le Parc Naturel Régional du Verdon et la commune s'était engagée à planter, entretenir les plants, et à promouvoir cette réalisation.

Victoire ! Les premières prunes ont fait leur apparition cet été, malgré une sécheresse remarquable. Un gage d'une sérieuse récolte dans les années à venir...



Activités nautiques saison 2017

Problématique récurrente qui a été abordée à l'occasion d'une séance du conseil municipal :

- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux espaces publics.

- le niveau des eaux de la retenue.

L'ensemble des acteurs souhaite qu'il reste à une côte identique à celle de cette année, dans l'intérêt de tous, et un respect de la gestion de la retenue par son gestionnaire.

Cette base et ses activités représentent un revenu conséquent pour le budget communal compte tenu des baisses constantes des dotations de l'État, préservons-les...



Comme chaque année M. le Maire, les membres de la commission communale Sports Loisirs Tourisme et l'ensemble des acteurs de la Base Nautique, se sont réunis pour faire le bilan de la saison écoulée et échanger sur les projets de l'année à venir.

Cette réunion a mis en évidence que cette saison fut exceptionnelle.

La forte chaleur a encouragé les visiteurs et les locaux à venir se rafraîchir à la plage communale dont l'eau fut d'excellente qualité tout l'été et à une température fort agréable.

Les activités motonautiques sont en nette progression selon son président, M. Michel RAYBAUD, la pratique de la bouée tractée fut un réel succès. Les jeunes sont de plus en plus intéressés par la pratique du ski nautique.

La voile a connu une fréquentation soutenue grâce à un vent favorable et la présence cette année d'un moniteur diplômé. Les locaux ont pu découvrir la voile et le paddle dans toutes ses pratiques.

Le loueur de bateaux «Bike Beach» a de son côté innové avec la mise à disposition d'un bateau hors du commun pour le plus grand bonheur des familles nombreuses : une réussite !

Le snack affichait complet dès la première quinzaine de juillet. Tout comme ce petit commerce de vente d'articles de plage qui a ouvert ses portes cette année pour le plus grand plaisir des fidèles vacanciers.

Située au cœur de la vallée du Verdon, la BASE NAUTIQUE DU TOURON victime de son succès se voit dans l'obligation de sécuriser le stationnement des véhicules sur le site.

Le feu d'artifice roi de St Roch

Le clou de la fête patronale de la ST ROCH 2017 c'est bien évidemment le FEU D'ARTIFICE. Cette année encore, énormément de monde massé sur les rives du lac et aux abords du village, ont pu assister au tir d'un majestueux spectacle pyrotechnique. Les organisateurs ont au préalable sécurisé l'endroit du tir, en étroite collaboration avec M. le MAIRE et les SAPEURS-POMPIERS du Centre de Secours de St André les Alpes.

Ce spectacle offert à la population a pu se dérouler grâce à la mise en œuvre de toutes les précautions utiles et fondamentales, à la confiance du SDIS 04, au sérieux de l'organisateur et à la rigueur de l'artificier.

Bonheur qui allait être comblé avec la soirée «WINTER PARTY» qui a donné un peu de fraîcheur au beau milieu de cette période caniculaire.

ST JU' FESTIVITES est l'association organisatrice de cette manifestation. Plus de 20 bénévoles gravitent autour de Fred BRACHET, le Président. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour animer ces trois journées où se sont succédés : repas cochon à la broche, apéritif au four communal, jeux de boules, jeux d'enfants, sardinades.

Au cours de la messe, en l'honneur du Saint Patron, un exposé a été effectué par Geneviève PIANTONI sur l'histoire de ST ROCH. Devant le monument aux morts, Thierry COLLOMP, le Maire de la commune, a pris la parole pour remercier chaleureusement l'équipe de ST JU' FESTIVITES, son conseil municipal et les employés.

Il s'est réjoui de la fidélité de la population à cette traditionnelle fête patronale. C'est aussi pour lui, l'occasion de faire un point, à mi-chemin de l'année, sur les travaux réalisés sur la commune et ceux à venir et d'encourager chacun à s'impliquer à la vie et à l'animation du village, non seulement en période estivale, mais aussi tout au long de l'année.

Le traditionnel verre de l'amitié a été partagé dans une bonne ambiance.



Association St Ju' Festivités

L'association St Ju' Festivités s'est réunie le 23 SEPTEMBRE 2017 autour d'un repas «hamburger» pour faire le bilan financier et moral.

Moment très convivial où chacun a fait part de ses remarques et a donné des idées pour l'année à venir. Cette rencontre a pour but essentiel de consolider la cohésion d'équipe existante, mais surtout de partager un moment beaucoup plus calme que durant la préparation et particulièrement durant les 3 journées de la fête.

Le Président se réjouit de la forte fréquentation durant ces 3 journées festives et remercie très chaleureusement son équipe.

D'ores et déjà l'ensemble des membres a réfléchi au programme 2018 qui devrait connaître quelques remaniements... entre autres le repas du vendredi soir, les feux d'artifice et surtout la sécurité qui malheureusement doit être renforcée par des professionnels afin d'éviter que les esprits ne s'échauffent. Le Président regrette ces petits incidents qui sont venus parasiter l'esprit festif de ces trois journées organisées notamment pour notre village.

L'ensemble des membres de St Ju' festivités remercie tout particulièrement les habitants de Saint Julien, le Maire et son conseil municipal, les employés communaux pour leur présence massive et leur aide précieuse.

Frédéric BRACHET

Président de l'association St Ju' Festivités



Le club motonautique du lac de Castillon

La saison 2017 s'est achevée par un bilan à nouveau très positif pour le Club Motonautique. En effet, face à la demande croissante de débutants, jeunes ou adultes, nous avons décidé d'installer sur le bateau une barre transversale en inox pour permettre l'apprentissage rapide du ski nautique. Cet accessoire a vraiment permis à de nombreux débutants de faire du ski sur notre beau lac dès les premières minutes. C'est donc un succès partagé.

De plus, une nouvelle disposition des pontons a permis d'accueillir de nouveaux bateaux, tant pour la pêche que pour les promenades sur le lac de Castillon. Nous avons organisé une « Journée portes ouvertes » le 24 juin avec l'aide précieuse d'une dizaine d'étudiants de l'IUT de Cannes. Cependant, une météo exceptionnelle aurait permis de commencer la saison plus tôt en juin et également de la prolonger en septembre et octobre !
Bonnes fêtes de fin d'année à tous et une excellente année 2018.

Michel RAYBAUT

Président du Club Motonautique du lac de Castillon



Le club nautique de Castillon



De juin à septembre 2017, le club nautique de Castillon a ouvert ses portes et a accueilli les adhérents. Ces derniers sont en nombre croissant et viennent aussi bien du village que des localités alentour. Ils se sont adonnés, grâce à un temps très beau, à toutes les formes de navigation que permet le lac, paddle, canoë-kayak, optimist, planches à voile et catamarans. La présence d'un moniteur cette année a permis l'ouverture d'une école de voile dont ont bénéficié de nombreux enfants qui ont découvert sur les optimist les plaisirs de la voile. Enhardis, ils se sont livrés aussi à d'autres activités. Des touristes de passage ont pu eux aussi bénéficier du matériel disponible du club.

Une année féconde pour la base nautique et pour l'attraction du village.

Paul CORBIER

Président du Club Nautique de Castillon

Halloween

Le 31 octobre les habitants du village ont eu la surprise de voir frapper à leur porte les jeunes enfants avec de multiples déguisements pour fêter Halloween en faisant participer les habitants à la fête.

Les enfants horriblement déguisés ont reçu des bonbons et friandises en toquant aux portes des habitants qui ont été généreux.



Les 20 ans du Parc Naturel Régional du Verdon

De nombreuses manifestations ont marqué cet anniversaire. Il est aussi utile de rappeler dans quelles conditions s'est faite cette création.

Dès la fin des années 1950, l'État se pose la question de la protection de la nature et de la lutte contre l'exode rural. En 1966, les journées de Lurs en Provence s'ouvrent conçues comme un espace de liberté où se rencontrent sur ce sujet, hauts fonctionnaires, géographes, sociologues, artistes... Il en ressort une conception de la protection de la nature qui inclut l'homme et propose l'adhésion et l'engagement des habitants d'un territoire pour en garantir la protection.

1er mars 1967, le général De Gaulle signe le premier décret de fondation de parcs naturels régionaux. Suivront d'autres lois qui compléteront l'arsenal juridique autour des PNR.

1988, le syndicat mixte des Pays du Verdon, présidé par Maurice Janetti, organise les assises du Verdon; Tous les élus et partenaires décident les premiers pas vers un PNR du Verdon.

17 décembre 1990, délibération du Conseil régional PACA pour la mise à l'étude officielle d'un PNR du Verdon. C'est la conséquence d'une étude identifiant plusieurs territoires remarquables pouvant être classés. Les élus des Gorges font part de leur motivation. L'inventaire des ressources et le diagnostic du territoire commencent.

Novembre 1992 création de l'association pour la création du Parc, composée d'élus de la Région, des 2 départements et des 48 communes pressenties.

1993 première réunion du comité scientifique.

1993-1996, nombreuses réunions pour rédiger collectivement la première charte du parc.

3 mars 1997 signature par le Premier Ministre du décret de création du Parc qui concerne 45 communes, Aups intégrera le Parc quelque temps plus tard après un referendum local.

2001 installation des services du parc dans la bastide de Valx, propriété du Conservatoire du littoral, mise à disposition.

2 février 2008 le Parc est renouvelé pour 12 ans supplémentaires.

Paul CORBIER

Vice Président Parc Naturel Régional du Verdon

Etat civil

Décès

Guy TOSCHINI est décédé le 19 décembre 2017

Nos sincères condoléances à sa famille.

Naissance

Félicitations aux parents

et bienvenue à Anna GONZALES

filles de Alexandra ITIÉ et de Thomas GONZALES



Cette année, un mariage à St Julien

C'est à bord d'une magnifique Citroën « Traction Avant » voiture emblématique des années 40 que les prétendants au mariage sont arrivés en Mairie avec chauffeur !

« Les cérémonies de mariages sont toujours de grandes fêtes dans nos petits villages. Marier est un acte d'élite que je considère comme un privilège! C'est une chose qui me rend toujours heureux, j'ai un peu l'impression d'apporter ma contribution au bonheur des futurs époux »

Comme a dit M. Thierry COLLOMP, le Maire de la commune, à l'occasion du mariage d'**Evelyne CHILLEMI** et de

Jacques MERLIN.



Les mutineries de 1917

un mouvement essentiellement français ?

Lettre d'un soldat de la 5e Compagnie (3e RI, 5e DI) à sa femme (1917)

« Je vais vous dire que nous avons refusé de monter en ligne mardi soir, nous n'avons pas voulu marcher. Nous nous sommes mis presque en grève, et beaucoup d'autres régiments ont fait comme nous. Quand j'irai en "perm" je vous raconterai cela mieux. Ils nous prennent pour des bêtes, nous font marcher comme cela et pas grand-chose à manger, et encore se faire casser la figure pour rien, on aurait monté à l'attaque, il en serait resté moitié et on n'aurait pas avancé pour cela. Peut-être que vous ne recevrez pas ma lettre, ils vont peut-être les ouvrir et celles où l'on raconte ce qui se passe, ils vont les garder ou les brûler. Moi je m'en moque, j'en ai assez de leur guerre... »

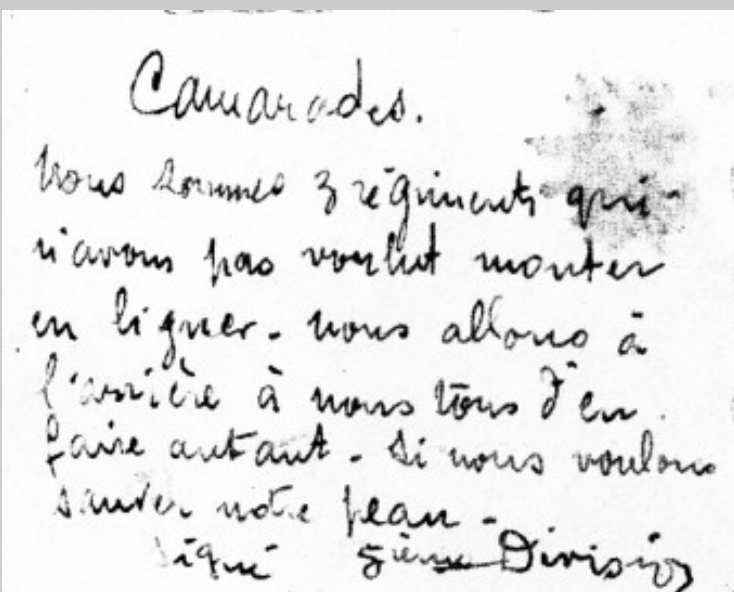
Ce refus d'obéissance est-il un mouvement seulement français ? Non...

Aucune armée n'est épargnée, tous les soldats vivent le même enfer et réagissent de la même manière. Dans tous les camps en 1917, le moral des troupes est au plus bas...

Les pertes sont énormes et aucune avancée sur les fronts. Le « chemin des dames » en 1917 fait 200 000 pertes (blessés et morts du côté français). Les conditions de vie sont déplorables : arrosés par les obus et les tirs des armes ennemies, les hommes tutoient la peur, la mort. Ils vivent avec la faim, dans la boue, le froid et côtoient la vermine. Les soldats sont lassés d'une guerre qui n'en finit plus. Devant leur avenir plus qu'incertain, de nombreux soldats choisissent la désobéissance, la désertion, la mutilation volontaire...

Ils ont été jugés et condamnés par les tribunaux de guerre de l'époque.

Mais nous, pouvons-nous juger ? Si nous étions en 1917 dans l'enfer des tranchées, quel choix aurions-nous fait ?



Camarades.
Nous sommes 3 régiments qui
n'avons pas voulu monter
en ligne. nous allons à
l'assaut à nous tous d'en
faire autant. Si nous voulons
sauver notre peau.
Ligue sans Division

Nathalie LAMI BRIONE

La cérémonie du 11 Novembre 2017

Nous étions quelques-uns réunis autour du monument aux morts, en mémoire aux soldats de Saint Julien et du monde tombés lors de la Première Guerre mondiale.

« 99 années ont passé depuis cette fin de matinée où, ce 11 novembre 1918, à 11 heures sur le front, les clairons ont surgi pour sonner le-cessez-le-feu. Un conflit de 4 ans et d e m i s ' a c h e v a i t alors ». Thierry Collomp, notre maire, a rendu hommage au courage de ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse.

Maëlis et Zacharya ont conclu leur lecture par un **appel** « à la **conscience et à la mémoire** de chacun, **afin que le sacrifice et l'espérance** qui habitaient toutes ces victimes, **inspirent nos actions en faveur de la paix, de la solidarité et de la fraternité** » (UFAC).

Nathalie LAMI BRIONE



Les origines du Père Noël... Un héritage américain ?

Le Père Noël aurait pour origine le Saint Nicolas.

Tout y est : la barbe blanche, le manteau rouge, la distribution de cadeaux et de friandises aux enfants sages.

Le nom hollandais du Saint Nicolas est Sinter Klass. Lors de l'immigration hollandaise aux États-Unis, le Sinter Klass devint le Santa Claus.

En 1821 Clément Clarke Moore écrit un conte/poème pour enfants intitulé «la nuit d'avant Noël» (The night before Christmas). Il met en scène un personnage jovial, potelé et dodu se déplaçant sur un traîneau tiré par des rennes. Il arrivait couvert de suie, par la cheminée, avec sur le dos, un baluchon chargé de cadeaux. En 1863 l'illustrateur d'un journal New Yorkais : Thomas Nast dessine le personnage du Père Noël (ci-joint en illustration). Plus tard, il dessina le parcours du Père Noël géolocalisant la demeure du Père Noël au Pôle Nord.

Cette habitation ainsi que la manufacture de jouets enfouies dans la calotte glacière du Pôle Nord ont été définitivement situées par un texte de l'écrivain Georges P Webster.

En 1931, l'effigie du Père Noël a été reprise par l'artiste Haddon Sundblom au profit d'une célèbre marque de boisson gazeuse. Cette boisson dont la bouteille rouge et blanche rappelait la couleur du Père Noël. Elle était censée lui donner de la force pour boucler sa longue tournée d'un soir...



Nathalie LAMI BRIONE

Recette : pompe de Noël

De tradition provençale, la pompe doit être rompue et fait partie des 13 desserts de Noël.

La recette est à peu près la même d'une maison à l'autre.

Elle est confectionnée avec de l'huile d'olive et parfumée à la fleur d'oranger.

Ingrédients : Quantités pour 2 pompes.

- 600 g de farine -1 cube de levure de boulanger (40g) -150g de sucre en poudre -100 à 150 ml d'huile d'olive -2 cuillères d'eau de fleur d'oranger -1 verre d'eau tiède -1 pincée de sel

Certaines personnes rajoutent un zeste d'orange.

Attention la pâte doit reposer.

Étape 1 : Délayer la levure dans un peu d'eau tiède avec 100 g de farine et une pincée de sucre. Laisser reposer ce levain dans un endroit tiède pendant 2 heures.

Étape 2 : Dans un saladier, verser le reste de la farine, l'huile d'olive, le sucre, les œufs entiers, une pincée de sel, l'eau de fleur d'oranger (le zeste d'orange) et un demi-verre d'eau. Bien malaxer l'ensemble, puis incorporer le levain de façon homogène.

Étape 3 : Mettre la pâte en boule dans un saladier, recouvrir d'un torchon et laisser gonfler 3 heures dans un endroit tiède.

Étape 4 : Étaler la pâte en disque de 2 cm d'épaisseur environ sur une plaque huilée après l'avoir un peu pétrie à la main pour chasser l'air, pratiquer des entailles rayonnantes à 2 ou 3 cm du centre du disque et laisser reposer encore 1 heure.

Étape 5 : Dorer au jaune d'œuf battu et faire cuire à four moyen, préchauffé à 150°C (thermostat 5), pendant 10 à 15 min, avec un bol d'eau pour humidifier l'air du four et favoriser le gonflement du gâteau. Surveiller la fin de la cuisson.



Nathalie LAMI BRIONE



Reproduction interdite

EDITÉ PAR LA MAIRIE

DE SAINT JULIEN DU VERDON

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Thierry COLLOMP

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION :

Véronique BRACHET, Brigitte PLATON,

Nathalie LAMI BRIONE, Paul CORBIER